Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/03/2026 à 08h40
Réference de l'AR : 008-280800012-20260226-B_I_08_01-DE
Affiché le 13/03/2026 ; Certifié exécutoire le 13/03/2026

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ARDENNES

DECISION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

BUREAU / 2026.02 / I.08 / D.01

OBJET : REFORME ANNUELLE ET ALIENATION DE MATERIELS

Date de la convocation : 19 février 2026

Président de la séance : Monsieur Yann DUGARD, Président du Conseil d'Administration

Membres du Bureau du Conseil d'Administration du S.D.I.S présents à la séance ayant voix délibérative :
Monsieur Michel NORMAND, 1er Vice-Président du Conseil d'Administration
Monsieur Jean-Luc CLAUDE, 2ème Vice-Président du Conseil d'Administration
Monsieur Régis DEPAIX, membre du Bureau du Conseil d'Administration

Membre du Bureau du Conseil d'Administration du S.D.I.S excusé :
Monsieur Renaud AVERLY, 3ème Vice-Président du Conseil d'Administration

Direction :
Colonel hors classe Christian JEANDEMANGE, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
Colonel David GOUZOU, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours

Membre ayant reçu procuration :
Monsieur Yann DUGARD ayant reçu un pouvoir de Monsieur Renaud AVERLY

Invités :
Lieutenant-colonel Pascal FRENNEAUX, Chef du Pôle Territorial
Lieutenant-colonel Jérémy PIERLOT, Chef du Pôle Opérationnel
Monsieur Pascal CHRISTOPHE, Chef du Pôle Ressources
Madame Sandrine COLLING, Cheffe du service Commande Publique, Adjointe à la Cheffe du Groupement des Infrastructures,

Appui technique et logistique :
Madame Katia ZIMMER, Cheffe du service des Instances,

Invités excusés :
Médecin de classe exceptionnelle Geoffroy LEGRELE, Médecin-chef Départemental, Sous-Directeur Santé, Chef du Pôle
Madame Stéphanie GORGE, Cheffe du service GPEC et carrières, Adjointe au Chef du Pôle Ressources

• Soit 4 membres présents ayant voix délibérative et 1 procuration.

Le quorum étant atteint, le Bureau du Conseil d'Administration du S.D.I.S peut valablement délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours demande au Lieutenant-colonel Pascal FRENNEAUX de présenter le rapport relatif à la réforme annuelle et l'aliénation de matériels.

«

Problématique, contraintes et objectifs : Réforme en vue de la vente (ou le cas échéant de la destruction) de divers matériels

Le SDIS des Ardennes est propriétaire de matériels, de véhicules acquis au fil des années, permettant aux services d'exercer leurs activités.

Un certain nombre de ces biens est périodiquement voué à la réforme que ce soit pour des raisons d'obsolescence, d'usure, d'amortissement, ou bien parce qu'il ne sert plus et reste inexploité et/ou dont l'entretien constituerait un coût potentiellement prohibitif.

Aussi, les tableaux ci-dessous récapitulent les divers matériels proposés à la réforme :

- les véhicules et engins :

Type engins / matériel	Centre	N° Immatriculation N° Série	Age en 2026	Durée amortissement	Marque	Kms	n° immobilisation	Remplacé par
VLOPS *(Véhicule Léger Officier de Permanence Secteur)*	REMILLY-AILLICOURT	826 SE 08	23 ans	5 ans	Citroën BERLINGO	81055	2003/0153	VLOPS
VLOPS *(Véhicule Léger Officier de Permanence Secteur)*	BREVILLY	6905 SK 08	21 ans	5 ans	Citroën BERLINGO	53247	2005/0184	VLOPS
VLOPS *(Véhicule Léger Officier de Permanence Secteur)*	LIART	5925 SG 08	22 ans	5 ans	Renault KANGOO	79226	2004/0167	VLOPS
VLOPS *(Véhicule Léger Officier de Permanence Secteur)*	ROCROI	6020 SM 08	20 ans	5 ans	Peugeot PARTNER	92473	2006/0182	Non remplacé
CCF 2000 *(Camion-citerne feux de forêt)*	BOGNY SUR MEUSE	2438 RM 08	29 ans	9 ans	Renault M180	32103	2001/0065	Décision GSO
CCF 6000 *(Camion-citerne feux de forêt)*	NOVION PORCIEN	9716 RQ 08	28 ans	9 ans	Renault M210	30919	2001/0070	Décision GSO
VTU *(Véhicule Tout Usage)*	ROCROI	7462 SE 08	23 ans	15 ans	Renault MASTER	23537	2003/0232	VTU
VSAV *(Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes)*	ETAT-MAJOR FORMATION	AE-339-TR	17 ans	10 ans	Renault MASTER	58159	2009/0096	Glissement VSAV

Type engins / matériel	Centre	N° Immatriculation N° Série	Age en 2026	Durée amortissement	Marque	Kms	n° immobilisation	Remplacé par
VSAV *(Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes)*	CNPE	BF-186-CP	16 ans	10 ans	Renault MASTER	85433	2010/0180	Glissement VSAV
VSAV *(Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes)*	VIREUX MOLHAIN RESERVE	CJ-678-GM	14 ans	10 ans	Renault MASTER	113371	2012/0032	Glissement VSAV
VSAV *(Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes)*	CHARLEVILLE -MEZIERES RESERVE	CJ-706-GM	14 ans	10 ans	Renault MASTER	116492	2012/0031	Glissement VSAV
R3BLS *(Remorque bateau léger de sauvetage avec embarcation)*	VIREUX MOLHAIN	9806 RG 08	31 ans	15 ans	HUBIÈRE Remorque	-	95086	Vente de la remorque et moteurs uniquement (les 3 embarcations seront placées au CIS Sedan pour le lot)
R3BLS *(Remorque bateau léger de sauvetage avec embarcation)*	SEDAN	9804 RG 08	31 ans	15 ans	HUBIÈRE Remorque	-	95086-	Vente de la remorque et moteurs uniquement (les 3 embarcations seront placées au CIS Sedan pour le lot)
RBLS *(Remorque bateau léger de sauvetage avec embarcation)*	ETAT-MAJOR	N° du bateau 46137	31 ans	10 ans	JEANNEAU New Matic Sécurité / Remorque MECANOREM	-	95091	Transformation sigle (BLS) Vente de la remorque et affectation du bateau au CIS Sedan pour le lot
RBLS *(Remorque bateau léger de sauvetage avec embarcation)*	ETAT-MAJOR	N° du bateau 47589	30 ans	10 ans	JEANNEAU New Matic Sécurité / Remorque MECANOREM	-	95091	Transformation sigle (BLS) Vente de la remorque et affectation du bateau à Sedan pour le lot
RBLS *(Remorque bateau léger de sauvetage avec embarcation)*	ETAT-MAJOR	N° du bateau 46251	31 ans	10 ans	JEANNEAU New Matic Sécurité / Moteur JOHNSON 9,9 / Remorque MECANOREM	-	95091	Transformation sigle (BLS) Vente de la remorque et affectation du bateau à Sedan pour le lot
RBLS *(Remorque bateau léger de sauvetage avec embarcation)*	ETAT-MAJOR	N° du bateau 46105	31 ans	10 ans	JEANNEAU New Matic Sécurité / Moteur ENVIRUDE 9,9 / Remorque AF 696 GR	-	95091	Transformation sigle (BLS) Vente de la remorque + Moteur et affectation du bateau à Sedan pour le lot
RBLS *(Remorque bateau léger de sauvetage avec embarcation)*	ETAT-MAJOR	N° du bateau 41870	33 ans	10 ans	JEANNEAU New Matic Sécurité / Moteur ENVIRUDE 9,9 / Remorque NAUTILUS	-	95091	Vente remorque, bateau + moteur
RBLS *(Remorque bateau léger de sauvetage avec embarcation)*	ETAT-MAJOR	N° du bateau 35996	36 ans	10 ans	JEANNEAU New Matic Sécurité / Moteur ENVIRUDE 9,9 / Remorque MECANOREM	-	95091	Vente remorque, bateau + moteur

- les matériels de santé et de pharmacie :

Type matériel	Centre	Quantité	N° Immatriculation / N° Série	Age en 2026	Durée amortissement	Marque	n° immobilisation	Remplacé par
DSA LP1000 STRYKER	ETAT-MAJOR	1	40503839	14 ans	10 ans	STRYKER	2012/0065	Pour Destruction / Remplacé Oui : 1 pour 1
DSA LP1000 STRYKER	ETAT-MAJOR	1	392004952	16 ans	10 ans	STRYKER	2010/0150	Pour Destruction / Remplacé Oui : 1 pour 1
OXYMETRE DE POUL G1B	ETAT-MAJOR	1	G1BT70067	4 ans	5 ans	COVIDIEN	-	Pour Destruction / Remplacé Oui : 1 pour 1
OXYMETRE DE POUL G1B	ETAT-MAJOR	1	G1BT70084	4 ans	5 ans	COVIDIEN	-	Pour Destruction / Remplacé Oui : 1 pour 1
DSA LP1000 STRYKER	ETAT-MAJOR	1	41292284	13 ans	10 ans	STRYKER	2013/0043	Pour Destruction / Remplacé Oui : 1 pour 1
DSA LP500 STRYKER	ETAT-MAJOR	1	33185443	21 ans	3 ans	STRYKER	2005/0068	Pour Destruction / Remplacé Oui : 1 pour 1
OXYMETRE NELLCOR	ETAT-MAJOR	1	P13801722	13 ans	7 ans	NELLCOR	2012/0042	Pour Destruction / Remplacé Oui : 1 pour 1
MONITEUR MP2 PHILIPS	ETAT-MAJOR	1	DE31515971	13 ans	5 ans	PHILIPS	2012/0081	Pour Destruction / Remplacé Oui : 1 pour 1
MONITEUR MP2 PHILIPS	ETAT-MAJOR	1	DE03713743	13 ans	5 ans	PHILIPS	2012/0081	Pour Destruction / Remplacé Oui : 1 pour 1

En conséquence, je vous propose de :

- *Constater la désaffectation des biens listés de l'utilité publique et du service ;*
- *Décider du déclassement des biens listés qui auraient le caractère de biens du domaine public ;*
- *Décider de la réforme des biens listés ;*
- *Décider de procéder à la radiation des inventaires de ces immobilisations en l'état ;*
- *Décider d'autoriser l'aliénation des biens listés par revente par l'intermédiaire d'un prestataire agréé, ou le cas échéant leur destruction.*

Je vous prie de bien vouloir en décider.

Le Président »

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Propriété des Personnes Publiques ;

Entendu l'exposé du Président ;

Sur proposition du Président,

- **Décident à l'unanimité :**
 - **d'approuver la désaffectation des biens listés de l'utilité publique et du service ;**
 - **de déclasser les biens listés qui auraient le caractère de biens du domaine public ;**
 - **de réformer les biens listés ;**
 - **de procéder à la radiation des inventaires de ces immobilisations en l'état ;**
 - **d'autoriser l'aliénation des biens listés par revente via un prestataire agréé ou, le cas échéant, leur destruction.**

Fait à Prix les Mézières, le 26 février 2026

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Yann DUGARD